Nations Unies S/2020/373



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mai 2020
Français
Original : anglais

Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2391 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel. On y trouvera un point des progrès accomplis depuis mon rapport du 11 novembre 2019 (S/2019/868), en ce qui concerne l'opérationnalisation de la Force conjointe, l'appui international à celle-ci, la mise en œuvre de l'accord technique signé en février 2018 entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les États du G5 Sahel, les difficultés auxquelles s'est heurtée la Force et l'application par ces États d'un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

II. Faits nouveaux survenus sur les plans politique et humanitaire et de la sécurité

2. La période considérée a été marquée par une détérioration des conditions de sécurité au Mali et dans la région du Sahel, qui s'est caractérisée par une augmentation des attaques terroristes de plus en plus complexes, qui ont visé principalement les forces armées et de sécurité. Un nombre plus important de victimes civiles a également été consigné. D'après des informations préliminaires, les groupes terroristes mettent à profit la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour intensifier leurs attaques et contester l'autorité de l'État dans toute la sous-région, et plus particulièrement dans le triangle Liptako-Gourma. Il semble également que des groupes terroristes opérant dans tout le Sahel, de la Mauritanie au bassin du lac Tchad resserrent davantage leur coordination et leur coopération. Au cours de cette période, la volonté de ces groupes d'étendre leur zone d'influence a également alimenté les conflits liés aux ressources avec d'autres groupes, notamment entre la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara.

3. Au Mali, la période considérée a été marquée par une série d'attaques meurtrières contre les Forces armées maliennes, notamment à I-n-Délimane (région de Ménaka), le 1er novembre, et à Tabankort (région de Ménaka), le 18 novembre. Le 19 mars, 29 soldats ont été tués à Tarkint (région de Gao), quand des assaillants non identifiés ont attaqué une



20-06149 (F) 120520 120520



position des Forces armées maliennes. Le 6 avril, un camp des Forces armées maliennes a été attaqué dans le village de Bamba, dans le cercle de Bourem (région de Gao) ; 25 soldats ont perdu la vie. Les violences intercommunautaires ont continué de faire des victimes civiles dans le centre du Mali. Face à l'intensification des attaques, les Forces armées maliennes ont lancé l'opération Maliko en février 2020, en vue de rétablir l'autorité de l'État dans tout le pays.

4. Le 10 décembre, 71 soldats des forces armées nigériennes ont été tués au cours d'un attentat contre la base militaire d'I-n-Atès (Niger) dont la responsabilité a été revendiquée par la suite par l'État islamique du Grand Sahara. Le 25 décembre, près de Sanam (région de Tillabéri), 14 soldats ont été tués par des militants armés. Le 9 janvier, toujours dans la région de Tillabéri, une attaque de grande envergure contre le poste militaire de Chinagodrar a fait 89 morts parmi les soldats.

5. Au Burkina Faso, les forces armées continuent d'être la cible des groupes terroristes. Dans l'est du pays, les attaques et incursions d'éléments suspectés d'appartenir à l'État islamique du Grand Sahara, venant du Niger, se sont multipliées, visant à la fois les civils et les forces armées et de sécurité. Le 24 décembre, des assaillants non identifiés ont lancé une attaque contre le camp militaire d'Aribinda (province du Soum), au cours de laquelle sept soldats et au moins 35 civils ont été tués. Les forces armées ont réussi à repousser plusieurs autres attaques et saisi une vaste quantité d'armes et de stupéfiants ces dernières semaines, ce qui indique que l'économie illicite, la criminalité transnationale organisée et les itinéraires empruntés par les trafiquants restent attrayants et constituent des sources de revenus lucratifs pour les groupes terroristes. Décision sans précédent, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 21 janvier, un projet de loi qui autorise les forces de défense et de sécurité à recruter et armer des volontaires civils.

6. Les attaques contre les forces de sécurité ont entraîné un recul de la présence de l'État dans les zones concernées et une nouvelle dégradation de la situation humanitaire. Au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Tchad, au 1er mai, 14,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. Au mois de mars, plus de 1,4 million de personnes étaient déplacées dans les cinq pays du G5 Sahel, le Burkina Faso enregistrant l'augmentation la plus forte, soit plus de 780 000 déplacés contre 44 000 en 2018.

7. Malgré ces tendances alarmantes, la Force conjointe n'a cessé d'accélérer le rythme de ses opérations tout au long de la période considérée. Pour la première fois depuis sa création, elle a pu mener et planifier des opérations simultanément qui, plus est, ont gagné en ampleur et en durée. Dans le même temps, plusieurs initiatives de sécurité régionales et internationales ont été lancées pour l'épauler et intensifier la lutte antiterroriste dans la région.

A. Tentatives de règlement des problèmes de sécurité au Sahel

8. Le 15 décembre, à la suite de l'attentat perpétré à I-n-Atès, la quatrième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État du G5 Sahel s'est tenue à Niamey. Les chefs d'État se sont déclarés profondément inquiets de la multiplication des attaques terroristes et ont rendu hommage aux victimes. Ils ont demandé au Conseil de sécurité d'examiner la demande formulée par le G5 Sahel pour faire en sorte que le mandat de la Force conjointe relève du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et de renforcer le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), tout en exhortant la communauté internationale à envisager un plan qui s'inspirerait du Plan Marshall pour soutenir le développement au Sahel. Entre autres mesures, les chefs d'État ont porté à deux ans le mandat du commandant de la Force, le général Oumarou Namata Gazama (Niger),

et ont donné pour instruction au Conseil des ministres et au secrétariat permanent du G5 Sahel de réviser le concept d'opération stratégique.

9. Le 13 janvier, à l'occasion d'un sommet extraordinaire tenu à Pau à l'initiative de la France, les chefs d'État du Burkina Faso, de la France, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont réaffirmé leur détermination commune de lutter contre les groupes terroristes opérant au Sahel. Ils ont rendu hommage aux victimes du terrorisme et ont exprimé leur soutien à la poursuite de l'engagement militaire pris par la France et d'autres forces internationales pour protéger les populations civiles, défendre la souveraineté des États du G5 Sahel et empêcher la menace terroriste de s'étendre. Ils ont annoncé la création de la Coalition pour le Sahel, un cadre international global pour coordonner l'action dans la région, ouvert à tout pays souhaitant s'y joindre et organisé autour de quatre piliers, à savoir la lutte contre le terrorisme ; le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité de la région ; l'appui au rétablissement de la présence de l'État ; et l'aide au développement.

10. Au titre du pilier de la Coalition pour le Sahel, les chefs d'État ont également annoncé la création d'un mécanisme de commandement conjoint pour toutes les forces militaires menant des opérations antiterroristes dans le triangle Liptako-Gourma, y compris la Force conjointe, les forces de l'opération Barkhane menée par la France et le groupement de forces Takuba, en vue d'opérations spéciales conjointes pour le Sahel, afin de coordonner et de planifier les activités communes. Le mécanisme comprend un poste de commandement conjoint à Niamey, situé au quartier général de la Force dans le secteur centre, une cellule de fusion du renseignements à Niamey et un bureau de liaison à N'Djamena au quartier général de l'opération Barkhane.

11. Les 24 et 25 janvier, conformément aux instructions données par la Conférence des chefs d'État, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, un organe de direction stratégique de la Force conjointe comprenant les cinq chefs d'état-major des armées nationales, s'est réuni à Ouagadougou pour réviser le concept d'opération stratégique de la Force. Ils ont décidé d'étendre la portée maximale du droit de poursuite, selon lequel les forces armées de chaque État membre du G5 Sahel peuvent poursuivre les personnes suspectées de terrorisme à travers les frontières d'États voisins sur une distance maximale de 100 kilomètres, contre la limite de 50 kilomètres, fixée précédemment. De plus, les troupes sous le commandement de la Force n'opèrent plus exclusivement sur leur propre territoire national et dans leurs secteurs respectifs, mais sont autorisées, sur décision politique des Gouvernements concernés, à être déployées dans différents secteurs dans d'autres États du G5 Sahel.

12. Le 13 mars, à la suite de cette décision, le Tchad a annoncé le déploiement d'un bataillon des forces armées tchadiennes comprenant 650 éléments au Niger dans le secteur centre, pour renforcer l'action de la Force conjointe dans le triangle Liptako-Gourma et pour soutenir la Coalition pour le Sahel. Après une attaque de Boko Haram contre les forces armées tchadiennes dans la péninsule de Bohoma le 23 mars, au cours de laquelle au moins 92 soldats ont été tués, les autorités tchadiennes ont indiqué que le déploiement du contingent serait retardé. Du 31 mars au 8 avril, le Tchad a mené l'opération « Colère de Bohoma » dans le bassin du lac Tchad, qui aurait entraîné la mort de plus de 1 000 terroristes et de 50 soldats tchadiens. À l'issue de l'opération, le Gouvernement tchadien a réaffirmé son attachement aux activités régionales de lutte contre le terrorisme, y compris la Force conjointe et la Coalition pour le Sahel, ainsi qu'à la MINUSMA.

13. Les 23 et 24 février, le G5 Sahel a convoqué la septième session ordinaire du Conseil des ministres. Il a été décidé de transformer le secrétariat permanent du G5 Sahel en un secrétariat exécutif, dirigé par un secrétaire exécutif, l'ancien

Secrétaire permanent, qui serait doté d'une plus grande autonomie administrative. Une nouvelle direction de l'administration et des finances et quatre divisions (résilience, sécurité et défense, infrastructure et développement et gouvernance) ont été créées dans le cadre des réformes. Les ministres des affaires étrangères et de la défense ont condamné la recrudescence des attaques terroristes dans la région et demandé aux donateurs d'honorer les promesses de soutien financier annoncées à la conférence de haut niveau sur le Sahel qui s'était tenue à Bruxelles le 23 février 2018. Ils ont également demandé de nouveau au Conseil de sécurité d'autoriser que le mandat de la Force conjointe relève du Chapitre VII, ce qui, selon eux, garantirait un soutien financier durable. L'Alliance pour le Sahel, une coalition pour le développement créée en juillet 2017 à l'initiative de l'Allemagne et de la France et composée de 13 pays, de donateurs et d'organismes de développement, a tenu une assemblée générale pour tous ses membres en marge de la réunion, afin de favoriser la coopération pour le développement et la coordination dans la région du G5 Sahel.

14. Le 25 février, le sixième sommet annuel des chefs d'État du G5 Sahel s'est réuni à Nouakchott. La présidence du G5 Sahel a été transférée du Président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, au Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani.

15. Le 28 avril, M. Ghazouani et le Président du Conseil européen, Charles Michel, ont coprésidé une visioconférence de haut niveau entre l'Union européenne et les chefs d'État du G5 Sahel au nom de la présidence du G5 Sahel, à laquelle ont également assisté la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, en présence de la Secrétaire générale adjointe, Amina Mohamed, et du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat. Les participants ont adopté une déclaration commune, en faisant fond sur les résultats du sommet qui s'était tenu à Pau, au cours duquel ils avaient souligné leur attachement commun à la poursuite de l'action au titre des quatre piliers de la Coalition pour le Sahel. L'Union européenne a annoncé un montant supplémentaire de 194 millions d'euros visant à soutenir les programmes de sécurité, de stabilité et de résilience au Sahel, dont 112 millions d'euros destinés au renforcement des capacités de sécurité et de défense des pays du G5 Sahel, dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et au rétablissement de la présence de l'État et des services essentiels sur l'ensemble du territoire. Le montant restant de 82 millions d'euros a été affecté à l'appui au développement.

B. Autres initiatives régionales

16. Au vingt-troisième sommet extraordinaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, tenu à Dakar le 4 décembre 2019, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'accorder un soutien immédiat de 100 millions de dollars à trois États membres du G5 Sahel les plus exposés aux menaces terroristes, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. À la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue à Abuja le 21 décembre 2019, la Conférence a approuvé un plan d'action visant à éliminer le terrorisme pour la période 2020-2024. À cette fin, la Conférence a adopté un budget de 2,3 milliards de dollars, dont 1 milliard à prélever sur les ressources internes, et le reste à mobiliser à l'extérieur. Préoccupée par la menace terroriste croissante dans la région, la Conférence a également renouvelé ses appels au Conseil de sécurité pour qu'il accorde à la Force conjointe un mandat relevant du Chapitre VII. Le Président du Niger et Président de la Conférence, Mahamadou Issoufou, a demandé un

renforcement des capacités de la Force, notamment au moyen de la participation de la Force en attente de la CEDEAO et d'un soutien de l'Union africaine.

17. À sa trente-troisième session ordinaire à Addis-Abeba les 9 et 10 février 2020, la Conférence de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer, en consultation avec les ministères de la défense des pays du G5 Sahel et la Commission de la CEDEAO, un cadre pour un éventuel déploiement, dans le cadre des dispositions applicables du protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine relatif à la Force africaine prépositionnée, d'une force régionale de lutte contre le terrorisme composée de la Force multinationale mixte et de 3 000 hommes supplémentaires, pour une durée de six mois. La Conférence a en outre prié le Comité des représentants permanents d'étudier les possibilités de financement pour couvrir les dépenses liées au déploiement. Une note de cadrage est en cours d'élaboration pour approbation par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

18. Le 27 mars, les Gouvernements allemand, belge, britannique, danois, estonien, français, malien, néerlandais, nigérien, norvégien, portugais, suédois et tchèque ont publié une déclaration politique dans laquelle ils ont exprimé leur soutien à la création d'une force opérationnelle, intégrée au commandement de l'opération Barkhane, visant à lutter contre les groupes terroristes dans le triangle Liptako-Gourma. Le groupement de forces Takuba conseillera, assistera et accompagnera les Forces armées maliennes, en coordination avec les partenaires du G5 Sahel et d'autres acteurs internationaux sur le terrain. Son déploiement a été retardé du fait de la pandémie de COVID-19 mais les soldats devraient se déployer en 2020. Dans la déclaration, les Gouvernements ont salué les contributions annoncées par la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la France, les Pays-Bas et le Portugal ainsi que la contribution prévue par la Suède.

III. Mise en place de la Force conjointe

A. Composante militaire

19. En janvier, les Forces armées maliennes ont renforcé leur bataillon placé sous le commandement de la Force conjointe dans le secteur centre, en déployant deux compagnies supplémentaires, basées respectivement à Tessit et à Boulekessi. Le 13 mars, le Tchad a annoncé le déploiement d'un deuxième bataillon sous le commandement de la Force conjointe dans le secteur centre, qui a cependant été retardé (voir par. 12). Aucun détail n'est disponible concernant les effectifs actuels de la Force, qui représentent au moins 85 % des effectifs prévus, selon les estimations.

20. En décembre 2019, le Gouvernement malien a mis à disposition un terrain pour la construction du nouveau quartier général de la Force conjointe, à proximité de l'aéroport de Bamako. La construction de logements et d'immeubles de bureaux a commencé le 1er avril avec l'appui de la MINUSMA (voir par. 41).

21. D'octobre à février, la Force conjointe a mené trois opérations dans le secteur centre : les opérations Pagnali 2 et 3 au Mali et l'opération Samparga 3 au Niger, menées en coordination avec les opérations Bourgou 4 et 5 et Koufra 10 dans le cadre de l'opération Barkhane.

22. À la suite du sommet de Pau (France), le mécanisme de commandement conjoint de la Coalition pour le Sahel a été établi à Niamey le 15 février et sera basé au quartier général du secteur centre de la Force conjointe. Il est constitué d'un poste de commandement avancé du Commandant de la Force, d'un détachement de l'opération Barkhane et d'une cellule de fusion du renseignement. La Force a également déployé des officiers de liaison au quartier général de l'opération Barkhane à N'Djamena. Le

mécanisme de commandement conjoint a facilité la coordination et la planification de diverses opérations menées en mars, à savoir les opérations Sama (Force conjointe), Monclar (Barkhane) et Almahou (Niger).

23. Le 3 mars 2020, la Force conjointe du G5 Sahel a lancé l'opération Sama en étroite coordination avec l'opération Barkhane et les forces armées nationales dans le secteur de Liptako-Gourma. Pour faciliter la coordination avec la MINUSMA, la Force conjointe a déployé un officier de liaison auprès de la Mission à Gao. La première phase de l'opération a été menée principalement dans la région du Gourma et s'est achevée fin mars. Au cours de cette opération, six otages détenus par l'État islamique du Grand Sahara ont été libérés à Gargassa et à Fererio (Burkina Faso) et plusieurs membres du groupe ont été neutralisés.

24. Le 19 décembre, l'Union européenne, la Force conjointe et la MINUSMA ont tenu une réunion extraordinaire de coordination tripartite, au cours de laquelle la Force conjointe s'est inquiétée de l'efficacité limitée des modalités de soutien actuelles. Elle a également proposé des mesures allant au-delà du cadre juridique actuel, tel que prévu par le mandat de la Mission et l'accord technique signé le 18 février 2018 pour remédier à certaines lacunes. Il s'agit notamment d'une demande tendant à ce que la MINUSMA gère des contrats commerciaux au nom de la Force afin d'assurer la livraison de fournitures (articles consommables essentiels, lubrifiants et carburant) dans les zones d'opération de la Force en dehors du territoire malien. En outre, la Force a demandé que la MINUSMA établisse en son nom des contrats pour les travaux de construction, notamment pour les structures temporaires de son nouveau quartier général sur le terrain mis à disposition par le Gouvernement malien à Bamako (voir par. 41). L'Union européenne a exprimé son appui à ces demandes et a indiqué qu'elle était prête à faire preuve de souplesse en ce qui concerne l'utilisation des fonds déjà versés à la MINUSMA. Comme indiqué au paragraphe 40 ci-dessous, une telle mesure exigerait de modifier le mandat et l'accord technique tripartite (voir par. 45).

25. Du fait de la pandémie de COVID-19, les Gouvernements malien et mauritanien ont décidé de fermer leur frontière commune. Cela a entraîné le report des opérations prévues dans les secteurs ouest et est (respectivement l'opération Amane 3 et l'opération Deréa). Au moment de l'établissement du présent rapport, il était difficile de déterminer les effets que la pandémie aurait sur la capacité de la Force conjointe et des forces internationales de mener des opérations dans les mois à venir, évaluations qu'il faudra faire régulièrement et minutieusement.

B. Composante Police

26. En décembre 2019, la MINUSMA, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en coordination avec la Force conjointe du G5 Sahel et le secrétariat exécutif du G5 Sahel, ont organisé conjointement un atelier à Niamey, auquel ont participé les acteurs de l'appareil judiciaire, notamment les unités d'enquêtes spéciales, les procureurs, les militaires, les prévôts et les agents pénitentiaires de tous les pays du G5 Sahel, pour recenser les problèmes et formuler des recommandations en ce qui concerne la mise en place de la composante Police de la Force. À la suite de cet atelier, le secrétariat exécutif et la Force, avec l'appui de partenaires internationaux, ont commencé à élaborer une directive pour veiller à ce que la composante Police devienne pleinement opérationnelle.

27. Au cours de la période considérée, la Force conjointe a déployé 26 agents de la prévôté dans deux des trois secteurs de la Force conjointe : 13 dans le secteur ouest (Goma Coura) et 13 dans le secteur centre (Boulekessi). L'appui à la police judiciaire

dans chacun des États du G5 Sahel est un aspect complémentaire de la mise en place de la composante Police. Étant donné qu'il n'existe pas de mandat global concernant l'appui à la mise en place de la composante Police, divers acteurs continuent d'apporter leur appui à la police judiciaire dans chacun des cinq États membres du G5 Sahel. Par conséquent, la coordination et l'échange d'informations entre les pays membres du G5 Sahel et les donateurs demeure problématique.

28. Au Mali, la mise en place de la brigade spécialisée dans les enquêtes sur le terrorisme et la criminalité organisée s'est poursuivie, avec la sélection d'un groupe de 300 agents supplémentaires et du repérage d'un site potentiel pour l'installation d'une antenne à Mopti, à proximité du secteur centre. En collaboration avec l'ONUDC, la MINUSMA a continué d'apporter une assistance technique au Pôle judiciaire spécialisé pour renforcer ses capacités en matière d'enquêtes et de poursuites, en étroite coordination avec l'Union européenne et les entités qui appuient le déploiement de la composante Police au niveau régional.

29. De même, les effectifs de la brigade spécialisée dans les enquêtes sur le terrorisme et la criminalité organisée au Burkina Faso ont augmenté, passant de 20 à 30 agents, dont 2 femmes. Le Tchad a décidé, par décret, d'établir une antenne d'enquête spécialisée à Bol (région du Lac), à proximité du secteur est, ce qui permet de rapprocher davantage les contingents et les enquêteurs.

30. Il est difficile de suivre l'évolution des affaires transmises à la police judiciaire nationale par la Force conjointe, car les pays du G5 Sahel ne font généralement pas la distinction entre les affaires transmises par les forces armées agissant sous commandement national et celles relatives aux opérations qui relèvent de la Force.

C. Situation des droits de l'homme et mise en œuvre du cadre réglementaire de la Force conjointe pour le contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire

31. Les personnels de la MINUSMA et du HCDH sur le terrain ont continué de surveiller la situation des droits de l'homme dans le contexte des opérations antiterroristes menées par la Force conjointe. Au Mali, les forces armées ont été impliquées dans une affaire de mauvais traitements infligés à une femme ainsi que dans l'incendie de plusieurs maisons dans le village de Timé (région de Mopti) le 12 février, alors qu'elles recherchaient des objets qui auraient été volés dans un camp de la Force conjointe à Boulikessi lors d'une attaque lancée par des éléments extrémistes en septembre 2019. On ignore toujours si, au cours de cet acte, les éléments des Forces armées maliennes étaient placés sous le commandement et le contrôle de la Force conjointe ou agissaient sous commandement national. Cette incertitude s'explique entre autres par le fait que les éléments servant sous la Force ne portent pas d'insignes distinctifs, mais aussi par un manque de communication, notamment l'absence d'un mécanisme de suivi des victimes civiles qui permettrait d'établir la responsabilité du supérieur hiérarchique en cas de violations des droits de l'homme au cours d'une opération.

32. En Mauritanie, après l'arrestation d'un ancien membre de la Force conjointe accusé du meurtre d'un civil le 13 mars 2019 au cours d'une opération de la Force à Nbeïket et Ahouâch, le procès avait été prévu pour mars 2020 devant le Tribunal pénal de Néma. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, tous les procès ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre. Le Procureur général a demandé la peine maximale. La peine de mort existe toujours en Mauritanie, mais n'est jamais appliquée en raison d'un moratoire en vigueur depuis 1987.

33. Au cours de la période considérée, le cadre réglementaire de la Force conjointe pour le contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire a été consolidé avec l'appui du HCDH. À sa neuvième réunion extraordinaire tenue les 24 et 25 janvier à Ouagadougou, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel a décidé de tenir compte des questions de genre dans le cadre de la constitution des forces, étant donné la nécessité d'accroître la participation des femmes aux opérations de la Force conjointe. Parallèlement, la Conférence des chefs d'État du G5 Sahel a souligné qu'il fallait élaborer une stratégie de protection des civils commune aux cinq pays afin de renforcer les relations entre les forces nationales, les autorités locales et les populations civiles.

34. En outre, en collaboration avec d'autres partenaires, le HCDH a continué d'apporter son soutien aux entités concernées du G5 Sahel au moyen d'activités de renforcement des capacités visant à améliorer la mise en œuvre du cadre réglementaire. À Niamey, en novembre, en coordination avec le Collège de défense du Sahel et la Force conjointe, le HCDH a organisé une formation de formateurs à l'intention des instructeurs de l'armée nigérienne à laquelle ont assisté 30 membres (28 hommes et 2 femmes). Des activités similaires devaient se tenir au Burkina Faso à partir de la fin du mois de mars et au Tchad en mai 2020 avec la participation de 60 officiers au total, mais elles ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19. En février 2020, le HCDH a organisé le deuxième cours avancé pour le G5 Sahel sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des officiers militaires, des conseillers juridiques et des chefs de prévôté des différents bataillons. Au total, 23 participants (20 hommes et 3 femmes) ont suivi cette formation qui s'est tenue à Nice (France), en collaboration avec l'Institut international de droit humanitaire, et qui visait à renforcer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire dans la lutte contre le terrorisme.

35. À Niamey en décembre, le HCDH a animé un atelier régional sur la surveillance des droits de l'homme et la protection des sources, des victimes et des témoins, en collaboration avec le réseau des institutions nationales des droits de l'homme du G5 Sahel et des organisations de la société civile. L'atelier était axé sur les moyens de renforcer la cohésion sociale et le respect des droits de la personne et d'améliorer les relations entre civils et militaires.

36. En novembre et en décembre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en collaboration avec l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye à Bamako, a évalué les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités relatives aux questions de genre et aux droits de la personne pour les acteurs du secteur de la sécurité des États du G5 Sahel. Les évaluations ont éclairé l'élaboration d'un programme complet de formation et de renforcement des capacités destiné aux institutions du secteur de la sécurité dans la région. En tout, 138 participants (dont 43 femmes), à savoir des membres des institutions de sécurité et de défense, d'unités opérationnelles, de groupes de défense des droits de la personne et des droits des femmes, ainsi que d'organisations de la société civile des États du G5 Sahel, ont assisté dans chacun des pays à cinq ateliers de formation nationaux organisés, visant à renforcer leurs capacités dans les domaines des questions de genre et des droits de la personne afin de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et le terrorisme. Ces mesures visent à renforcer les échanges entre les organisations de la société civile et les institutions du secteur de la sécurité concernées dans la région et à promouvoir des approches à dimension humaine pour prévenir et contrer l'extrémisme violent.

37. Dans le cadre de la même initiative régionale, ONU-Femmes a réalisé une étude sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des genres dans le secteur de la sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les

États du G5 Sahel, qui comportait des informations et des recommandations sur l'application de lois et de cadres tenant compte des questions de genre et des droits de la personne au cours des opérations de sécurité menées dans les pays du G5 Sahel et au niveau régional.

IV. Appui international à la Force conjointe G5 Sahel

A. Appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Articles consommables essentiels

38. La MINUSMA a continué de fournir un soutien logistique à la Force conjointe dans le cadre de son mandat. La Force conjointe a présenté à la Mission un plan d'appui trimestriel pour la période allant d'octobre à décembre 2019, dans laquelle elle demandait pour les sept bataillons placés sous son autorité un appui comprenant 34 800 rations de combat et 410 600 litres de carburant et de lubrifiants, pour un montant d'environ 1,21 million de dollars. La Mission a répondu favorablement et approuvé toutes les demandes après une évaluation des risques conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Toutefois, du fait de ses capacités de transport limitées, la Force n'a pu collecter que 241 415 dollars d'articles consommables essentiels, ce qui représente un taux de collecte et de consommation de 19,9 %.

39. Le 26 décembre 2019, la MINUSMA a reçu de la Force conjointe le plan d'appui trimestriel pour la période allant de janvier à mars 2020, qui comprenait 57 500 rations de combat et 480 000 litres de carburant et de lubrifiants, pour un montant d'environ 1 785 442 dollars. La Mission a répondu favorablement à ce plan, ainsi qu'à toutes les demandes ponctuelles, encore une fois après avoir procédé à une évaluation des risques conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. En réalité, la Force a réussi cependant à obtenir un montant de 756 505 dollars, soit un taux de collecte et de consommation de 42,34 %.

40. Au 31 mars 2020, sur la première allocation (6,2 millions de dollars) transférée par l'Union européenne à la MINUSMA pour soutenir la Force conjointe, conformément à l'accord technique (6,2 millions de dollars), un montant total de 2 980 590 dollars avait été dépensé, ce qui représente un taux d'exécution des crédits de 48 %.

41. Le 31 mars 2020, le G5 Sahel a présenté son plan trimestriel pour la période allant d'avril à juin 2020. Le lieu de collecte de ces articles et les quantités par article sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Lieu	*Rations de combat*	*Carburant (l)*	*Eau (l)*	*Huile 50 (l)*	*Graisse (kg)*	*Fluide de refroidissement (l)*
Bamako	40 500	593 700	–	7 300	780	840
Gao	2 500	40 000	–	1 000	120	120
Sévaré	–	–	64 000	–	120	120
Total	**43 000**	**633 700**	**64 000**	**8 300**	**1 020**	**1 080**

Soutien génie

42. En décembre 2019, la Force conjointe a demandé l'appui de la MINUSMA afin d'établir des structures provisoires pour son nouveau quartier général sur le terrain alloué par le Gouvernement malien à Bamako. Les structures permanentes seront érigées par une entreprise de l'Union européenne. Les structures provisoires permettraient à l'équipe de direction de la Force de s'installer immédiatement dans le nouveau site, pendant que la procédure d'achat de la structure permanente est en cours. La MINUSMA a donné suite à cette demande. Un contrat a été attribué à une entreprise commerciale le 30 mars pour les travaux liés à ce projet. Les travaux sur le site ont commencé le 1er avril et devraient être achevés dans les semaines à venir.

Évacuations sanitaires et transport

43. La MINUSMA a procédé à une évacuation sanitaire au cours de la période considérée, le 30 mars. Elle a également assuré le transport d'un attaché de liaison du G5 de Bamako à Gao, sur un vol de la MINUSMA. Il contribuera à la gestion de la logistique et à la coordination des demandes d'évacuation sanitaire pour le G5 Sahel sur le territoire malien.

Problèmes et enjeux

44. À ce jour, la MINUSMA a répondu favorablement à 43 des 45 demandes de la Force conjointe. En moyenne, elle traite les demandes d'appui émanant de la Force conjointe en moins de 10 jours, y compris l'attestation de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Pour le traitement rapide des demandes d'appui de la Force, la Mission a pris les dispositions nécessaires pour placer les articles essentiels demandés sous 48 à 72 heures aux points de collecte convenus au préalable dès réception d'une demande, en attendant l'attestation de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

45. Les capacités limitées de la Force conjointe en matière de logistique, de transport et de stockage mettent néanmoins en évidence les limites du modèle d'appui actuel. Bien que la MINUSMA s'efforce de préparer et de mettre à disposition des articles essentiels sur ses bases d'opérations principales pour répondre aux demandes de la Force, cette dernière n'est souvent pas en mesure de réceptionner les livraisons ou ne peut récupérer qu'une partie des fournitures demandées. Compte tenu du faible taux de collecte et de consommation, la Mission a également dû prendre des dispositions pour renvoyer les boîtes de rations non collectées dans ses entrepôts avant la date de péremption, et pour éviter le gaspillage, étant donné que les rations sont distribuées selon le principe du « premier entré, premier sorti », ce qui complique toute planification. À la suite d'une demande de la Force et pour faciliter la collecte, la MINUSMA a accepté, en février, d'effectuer des livraisons dans des bases plus proches de la zone d'opérations de la Force, à savoir Ansongo et Douentza. Conformément à l'accord technique, et à condition que cela ne crée pas de retard ou ne nuise pas à la capacité de la Mission de s'acquitter de ses tâches essentielles, ni à ses chaînes d'approvisionnement ou autres ressources, la MINUSMA pourrait envisager la possibilité de distribuer des articles consommables essentiels en d'autres lieux au Mali, en accord avec la Force.

46. À la suite de la réunion tripartite qui s'est tenue le 19 décembre, évoquée au paragraphe 24, et à la demande de la Force conjointe et de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies a étudié la possibilité de distribuer des articles essentiels par l'intermédiaire d'entreprises extérieures dans les cinq pays du G5 Sahel, directement à chaque bataillon de la Force. Toutefois, étant donné que le Conseil de sécurité, au paragraphe 39 de sa résolution 2480 (2019) a énoncé que des articles consommables essentiels pouvaient être fournis par la MINUSMA aux

contingents de la Force conjointe opérant en dehors du Mali à condition que cette dernière ou les autres partenaires se chargent de garantir leur acheminement dans les zones d'opérations situées à l'extérieur du territoire malien, et qu'il avait exclu le recours à des entités commerciales, une telle mesure exigerait de modifier le mandat et, par la suite, l'accord technique tripartite. Au-delà de ces considérations juridiques et techniques, il faudrait soigneusement évaluer l'incidence sur la capacité de la Mission de mettre en œuvre ses deux priorités stratégiques.

B. Appui multilatéral

47. À l'occasion de la conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue en 2018, l'Union européenne, ses États membres et d'autres pays se sont engagés à verser 88 millions d'euros pour financer la Force conjointe, portant ainsi à quelque 431,6 millions d'euros le montant total des contributions annoncées à ce jour.

48. L'Union européenne et certains de ses États membres continuent d'appuyer la mise en place de la Force conjointe, notamment par un montant de 183,2 millions d'euros pour la fourniture de matériel, de services et d'infrastructures à la Force par l'intermédiaire d'Expertise France. Au cours de la période considérée, du matériel de télécommunication nécessaire de toute urgence a été livré à la Force, ainsi que 46 véhicules blindés et du matériel de neutralisation des engins explosifs improvisés, et des formations à l'utilisation et à l'entretien de ces véhicules et de ce matériel ont été dispensées.

V. Mobilisation des ressources et efforts de coordination : centre de coordination, Fonds d'affectation spéciale de la Force conjointe et Comité de soutien

49. La dernière session plénière du Centre de coordination de l'Union européenne s'est tenue à Bruxelles le 17 décembre 2019. Elle a marqué le transfert officiel du Centre de coordination de Bruxelles à Nouakchott, conformément à un accord préalable. Pour faciliter cette transition, la cellule de conseil et de coordination régionale de l'Union européenne à Nouakchott fournira une assistance au comité de soutien du Fonds d'affectation spéciale de la Force conjointe, qui gère désormais le centre de coordination.

50. Afin de tenir les donateurs informés de la mise en place de la Force conjointe, il a été convenu que le comité de soutien présenterait les résultats de son travail de coordination à Bruxelles tous les six mois. La première présentation de ce type devait avoir lieu le 26 mai 2020 mais, du fait de l'épidémie de COVID-19, la réunion a dû être reportée au second semestre de 2020.

VI. Observations

51. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation du nombre d'attaques terroristes visant les civils et les forces de sécurité dans la région du Sahel, qui est dévastatrice. L'intensification des violences intercommunautaires, qui ont des conséquences humanitaires alarmantes, est également très inquiétante. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, le nombre de personnes qui ont été tuées à la suite d'attaques terroristes a quintuplé depuis 2016 : plus de 4 000 décès ont été signalés en 2019, contre quelque 770 en 2016. Le nombre croissant de personnes déplacées est tout aussi perturbant. Il a décuplé au Burkina Faso pour passer à 500 000, en plus des 25 000 personnes qui ont cherché refuge dans les pays voisins. La situation

catastrophique dans la région du Sahel est encore aggravée par la propagation de la COVID-19 en Afrique, que des groupes terroristes exploitent dans leur propagande comme dans leur action, ce qui pourrait être lourd de conséquences pour la région.

52. Du fait de la convergence des menaces liées à la sécurité mondiale, au climat et à la COVID-19 dans la région, à laquelle viennent s'ajouter des dynamiques locales complexes, il faut faire preuve d'une solidarité exceptionnelle aux niveaux international, régional et national. Les gouvernements, les acteurs locaux, les organisations régionales et la communauté internationale se mobilisent dans toute l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour faire face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Une approche solide, cohérente et intégrée est requise, face aux problèmes humanitaires, de sécurité et de développement, pour inverser les tendances négatives en place au Sahel en général et au Mali en particulier. Je me félicite de l'engagement renouvelé pris par les chefs d'État du G5 Sahel et le Président de la France lors de leur sommet de Pau et à la sixième Conférence des chefs d'État du G5 Sahel à Nouakchott, d'unir leurs forces pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et remédier aux causes profondes de l'instabilité. La création de la Coalition pour le Sahel, chargée de coordonner la mobilisation internationale, est une mesure importante pour renforcer la coordination entre les principaux acteurs au Sahel. L'Union européenne reste un partenaire clef et son appui constant demeure indispensable pour assurer la pleine mise en place de la Force conjointe. Cependant, pour être efficace, toute intervention au Sahel nécessite l'engagement de la sous-région tout entière. Dans ce contexte, je me félicite que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO aient adopté, le 21 décembre 2019, un plan d'action visant à éliminer le terrorisme pour la période 2020-2024.

53. Divers acteurs doivent se mobiliser pour régler des problèmes de taille, dans la région du Sahel et, à cette fin, il faut renforcer la coordination entre les différentes forces et en clarifier davantage le commandement et le contrôle. J'invite tous les partenaires à prendre des mesures urgentes pour renforcer la coordination, l'échange d'informations et, le cas échéant, l'appui mutuel. La transparence est la clef de voûte d'un partenariat mutuellement bénéfique et fructueux, et j'exhorte toutes les parties prenantes à travailler de concert pour apporter une réponse cohérente et coordonnée. Cela sera tout aussi important pour gagner la confiance des populations locales. Je remercie tous les donateurs qui ont généreusement contribué au fonds d'affectation spéciale pour la Force et j'encourage les autres pays à leur emboîter le pas. Je remercie également mon représentant spécial pour le Mali, Mahamat Saleh Annadif, ainsi que les membres du personnel de la MINUSMA. Ils n'ont épargné aucun effort pour répondre à toutes les demandes d'appui transmises par la Force, de manière rapide et favorable, en faisant montre de toute la souplesse possible et conformément à leur mandat et à la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, tout en s'acquittant des diverses tâches dont ils sont chargés et en soutenant l'intervention, face à la COVID-19. Cette souplesse a été particulièrement notable dans les mesures prises par la Mission pour soutenir la Force dans des secteurs comme Sévaré, près de Boulikessi, et Ménaka, près de la zone des trois frontières. Je voudrais également insister sur le rôle essentiel que la MINUSMA continue de jouer à l'appui du processus de paix au Mali et de la stabilisation du centre du pays, deux conditions préalables à une paix et à une stabilité durables dans la région.

54. L'augmentation du rythme des opérations de la Force conjointe est encourageante. Je rends hommage aux efforts et aux sacrifices de son personnel et de celui de toutes les autres forces de sécurité qui continuent d'opérer dans des circonstances extrêmement difficiles, au péril de leur vie. La Force reste un élément essentiel d'un ensemble de mesures de sécurité sur les plans régional et international visant à faire face aux groupes armés extrémistes au Sahel et à d'autres problèmes transfrontaliers, notamment la traite des êtres humains, les trafics de biens, d'armes

et de stupéfiants, les migrations et les déplacements. La complémentarité et le fonctionnement en partenariat des mécanismes en place sont essentiels car la Force ne peut pas, à elle seule, sécuriser le Sahel. À cet égard, je me félicite du partenariat noué entre la Force conjointe et les forces françaises, ainsi que de la création du groupement Takuba, constitué de forces spéciales européennes qui se déploieront dans le cadre de l'opération Barkhane. Par sa décision d'élaborer un cadre visant le déploiement éventuel d'une force antiterroriste régionale, composée de la Force multinationale mixte et de 3 000 soldats supplémentaires, l'Union africaine illustre sa volonté d'intensifier son concours à la lutte contre le terrorisme au Sahel. Dans ce cadre, il importera de renforcer les mécanismes de sécurité conjoints existants, tels que la Force conjointe et la Force multinationale mixte de la Commission du bassin du lac Tchad.

55. Depuis la création de la Force conjointe, j'ai plaidé en faveur d'un mandat ambitieux et de la fourniture d'un financement prévisible et durable. J'ai pris note de ses préoccupations concernant l'efficacité limitée du modèle d'appui actuel et les difficultés que connaissent ses contingents actifs en dehors du Mali pour ce qui est de rassembler les articles consommables essentiels fournis par la MINUSMA sur les sites de collecte prévus au Mali. Conformément à la demande du Conseil de sécurité, mon prochain rapport sur la MINUSMA comprendra une évaluation de l'application des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 2391 (2017) et des problèmes qui en découlent, ainsi que des options sur la voie à suivre.

56. Je salue les mesures prises par les États du G5 Sahel pour souscrire au cadre règlementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui constitue un outil essentiel et une approche novatrice. L'adhésion au cadre est indispensable pour faire en sorte que les mesures visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent soient respectueuses des droits de l'homme. Des opérations antiterroristes qui aggraveraient la peur et les divisions dressant les populations les unes contre les autres détruiraient par inadvertance les défenses les plus efficaces de l'humanité. Je renouvelle mon appel pour que des enquêtes soient rapidement menées sur toutes les allégations de violations qui auraient été commises par des unités de la Force conjointe. Ces investigations contribueront à renforcer la crédibilité et l'acceptation de la Force auprès des populations. Dans un contexte de plus en plus complexe, le respect des principes humanitaires est tout aussi essentiel. J'exhorte les gouvernements, les groupes armés, tant étatiques que non étatiques, et les autres parties prenantes à honorer les obligations que leur impose le droit international humanitaire et à veiller à ce que le personnel humanitaire puisse accéder sans entrave aux populations qui sont le plus en difficulté.